

L'inspecteur de
l'Éducation nationale

Circonscription de
Chaumes-en-Brie

n° NS_E1

Affaire suivie par
Jean-Baptiste BÉCOURT

Téléphone : 01 76 21 43 80
Fax : 01 64 07 94 26

Mél.
ce.0771140w@ac-creteil.fr

Chemin de l'Abbaye
77390 Chaumes-en-Brie

Chaumes en Brie, le 13 mars 2020

L'inspecteur de l'Éducation nationale

à

Mesdames, Messieurs les Directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les Enseignants

Mesdames et Messieurs les membres du RASED

de la circonscription de Chaumes en Brie

**NOTE DE SERVICE EXCEPTIONNELLE :
FERMETURE DES ECOLES**

**Cette note est à porter à la connaissance
de tous les enseignants de l'école et rattachés à l'école, qui devront l'émarger.**

En raison de la situation sanitaire, le Président de la République a décidé la fermeture de nos écoles dès lundi 16 mars et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Cette mesure est exceptionnelle et suppose une réorganisation des pratiques.

Il est demandé que toutes les familles soient informées de cette mesure. Une proposition de message vers les familles a été adressée aux écoles, par mail, à 08h30. (Voir annexe 1)

Le BO n°11 du 12 mars 2020 cadre les continuités administrative et pédagogique :
(https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/documents/BO_MEN_11_12_56593.pdf)

Continuité administrative :

• *Pour les écoles : Les directeurs devront pouvoir être joints, soit par messagerie électronique, soit par téléphone, au moins durant les horaires habituels d'ouverture de l'école, par les enseignants et autres personnels de l'école, par les autorités académiques, les services municipaux et les parents d'afin de répondre rapidement à toutes les questions liées à l'organisation du travail des élèves. Les ENT et les sites d'écoles doivent être actualisés en fonction de l'évolution de la situation, renvoyer vers le site ministériel dédié (FAQ) et donner les informations utiles aux personnels et aux usagers.*

Continuité pédagogique :

• *Maintien du lien entre professeurs et élèves : la liste à jour des numéros de téléphone, adresse courriel ou adresse physique de chacun des élèves (et de sa famille) est la base des échanges sur l'ensemble des informations. Chaque enseignant doit pouvoir communiquer avec les parents de sa classe afin de :*

- *fournir des documents permettant de poursuivre une activité pédagogique à la maison*
- *interagir avec les élèves et leurs familles sur des questions spécifiques liées à l'enseignement :*

Afin d'assurer un accompagnement pour les élèves (et leur famille), en support des documents et outils fournis pour la continuité du travail, chaque professeur doit prévoir des « créneaux » de permanence dans l'établissement durant la semaine pour être joint par téléphone (dans l'établissement) ou via l'ENT en échange synchrone. Un planning de ces horaires sera transmis aux élèves et à leurs parents dès que possible.



Les mises en œuvre sont pionnières et supposent une grande rigueur organisationnelle.

1. S'ASSURER QUE TOUS LES ÉLÈVES PEUVENT AVOIR ACCÈS AUX SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Les enseignants doivent avoir avec eux leur liste d'élèves avec leurs coordonnées ;
- S'assurer que chaque famille dispose d'une adresse électronique (une adresse peut être ouverte gratuitement sur La Poste : <https://m.laposte.net>) ;
- Le directeur doit avoir sa clé OTP avec lui ;
- Inventorier en équipe l'ensemble des moyens de communication pouvant être mobilisés (qui seront précisés dans le message aux parents) : le mail de l'école du type ce.077XXXXx@ac-creteil.fr est à privilégier) ;
- Adapter le message type d'information aux parents (annexe 1) indiquant les modalités locales de la continuité pédagogique ;
- Réunion de l'équipe pour fixer les modalités de communication, de conduite à tenir et de continuité pédagogique.

2. COMMUNIQUER

- Avec l'inspection pour donner toutes les informations nécessaires ;
- Avec les familles.

3. RASSURER LES PARENTS ET LES ÉLÈVES

- Maintenir un climat scolaire serein ;
- Expliquer aux représentants de parents et aux parents les conditions dans lesquelles la continuité pédagogique est assurée (message type rédigé Annexe 1)

Les différentes réunions (ETR, CEC, REE, ESS, Stage de réussite, Conseil d'école, formation des enseignants) ainsi que les sorties scolaires sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Des informations complémentaires vous seront régulièrement transmises par les messageries des écoles. Le site de circonscription (<http://ien-chaumes.circo.ac-creteil.fr/>) sera également alimenté pour donner des pistes de travail et/ou de réflexion. Le site du Ministère de l'Éducation nationale poursuit la mise à jour des informations (<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>)

L'équipe de circonscription reste à votre disposition et à votre écoute pour vous aider.

L'Inspecteur de l'Éducation nationale
JB BÉCOURT



ANNEXE 1

Proposition de message à diffuser aux familles (cahier de correspondance, ENT, site d'école, panneau d'affichage devant l'école, ...)

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Comme annoncé hier soir, l'école ... sera fermée à compter du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

Aussi, nous vous informons qu'une continuité pédagogique est par conséquent mise en place pour maintenir un contact régulier entre les élèves et leurs professeurs.

La continuité pédagogique vise, dans ce contexte de fermeture des écoles, des collèges et des lycées, à maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs.

Sur notre école, les modalités sont les suivantes (au choix) :

- Chaque enseignant communiquera régulièrement par mails les travaux proposés ;
- Des rendez-vous téléphoniques seront programmés ;
- Des documents numériques seront accessibles sur l'espace numérique ... ;

L'équipe enseignante se tient à votre disposition (par téléphone : 01 et/ou par mail : ce. 077) pour tout complément d'information.

Bien cordialement

L'équipe enseignante de l'école